



**ARRETE MUNICIPAL N° 15/2019**

**Organisation des Jeux Inter-Villages**

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1, L2213-1, L2213-2 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** l'organisation des « Jeux Inter-Villages » par l'Association Sportive et Culturelle Touëtoise le dimanche 9 juin 2019 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer les modalités pratiques du déroulement de cette journée ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'Association Sportive et Culturelle Touëtoise est autorisée à organiser le dimanche 9 juin 2019, les « Jeux Inter-Villages », sur la Place de l'Eglise et ses abords immédiats.

**Article 2 :**

En fonction du présent arrêté, la circulation de tout véhicule sera interdite sur l'avenue de la Gare au droit de la place de l'Eglise du dimanche 9 juin 2019 à 14h00 au lundi 10 juin 2019 à 1h00, à l'exception des riverains, des véhicules des pompiers, de la gendarmerie, des services d'enlèvement des ordures ménagères et des services communaux. Les organisateurs devront mettre en place des barrières interdisant la circulation sur l'avenue de la gare de part et d'autre de la place de l'église.

**Article 3 :**

Les tables et les chaises destinées à recevoir les convives devront être disposées de façon à permettre le passage des véhicules de secours sur l'avenue de la Gare.

**Article 4 :**

La partie dansante de cette manifestation ne pourra se prolonger au-delà de 1 h 45 le lundi 10 juin 2019.

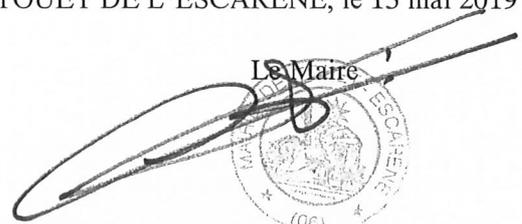
**Article 5 :**

L'Association Sportive et Culturelle Touëtoise sera tenue de présenter en Mairie le document d'assurance couvrant cette manifestation et devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité de ces activités.

**Article 6 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera faite à Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène et à Monsieur le Président de l'ASCT.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 13 mai 2019

Le Maire  
  
Noël ALBIN